



**PRÉFÈTE
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires du Lot

AVIS AU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral relatif au classement du lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts pour la campagne cynégétique 2022/2023 dans certaines communes du département du lot et fixant ses modalités de destruction ou de reprise

Le projet d'arrêté prévoit le classement du lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts sur une portion de territoire de la commune de LE BASTIT afin de préserver les activités agricoles de production de céréales, les prairies et les infrastructures routières.

Ce projet fait suite aux déclarations de dégâts occasionnés par cette espèce sur ce secteur. Les opérations de reprise conduites les années antérieures, sur autorisation du préfet, n'ont pas suffi à réguler les populations autochtones et les dégâts engendrés par celles-ci à un niveau acceptable.

Ce classement permettra la destruction ou la reprise d'individus. Les spécimens repris pourront faire l'objet d'un lâcher sur d'autres sites sur autorisation préfectorale individuelle.

Ce projet d'arrêté préfectoral est consultable, du 31 mai 2023 au 21 juin 2023 inclus.

Vous avez la possibilité de déposer vos observations sur ce projet, jusqu'au 21 juin 2023 inclus. En vous connectant sur le site internet « démarches simplifiées,fr » via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddt46-consultation-du-public-projet-d-arrete-prefe1>

Fait à Cahors, le 31 mai 2023